

Chers Iholdiars,

Une année vient de s'écouler et nos inquiétudes demeurent. Avant même la fin de la pandémie, la guerre a éclaté en Ukraine et nous voici avec une inflation sévère, des prix toujours en hausse. A tout cela s'ajoute six mois de sécheresse comme nous n'en avons jamais eu et des réserves d'eau au plus bas.

Que cette nouvelle année nous procure de l'eau à volonté, une santé sans faille et la paix dans le monde.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, une très bonne et heureuse année 2023.

Iholdiar Maiteak

Urte bat pasa da eta gure arrangurak hor dira oraino. « Covid » izurritea finitu aintzin, Errusiak Ukrainiari gerla piztu dio eta egunero prezioen goratzea jasaiten dugu. Joan den udako idorte bortitzak ere, gure ur iturriak kasik desagertarazi ditu eta erreserbak hein apalenean gertatu zauzkigu.

Urte berri hunek, ekar ditzan euriak nasaiki, hauskortasunik gabeko osagarria eta bakea munduan.

Herriko kontseilua eni juntatzen da, zuei eta zuen familiari 2023 urte on baten desiratzeko.

Beñat CACHENAUT,
Iholdiko zuen Auzapeza.

NAISSANCES - SORTZEAK

Enea CHEVANCE	Né le 05 juin 2022	à SAINT-PALAI
Maddi ETCHELECU	Née le 06 avril 2022	à SAINT-PALAI
Antton HARGUINDEGUY	Né le 13 MARS 2022	à BAYONNE
Elsa, Louise LEGARTO	Née le 20 avril 2022	à SAINT-PALAI
Elorri OYHENART	Née le 20 octobre 2022	à SAINT-PALAI
Luca LACROIX	Né le 24 novembre 2022	à BAYONNE

MARIAGES - EZKONTZAK

Ramuntxo, András, CALDICHOURY et Emma, Yvonne SABATIER le 31 juillet 2022 à IHOLDY
Xabi HARISTOY et Jeanne, Chantal DAGORRET le 18 septembre 2022 à IHOLDY

DECES - HILTZEAK

ALBARATS Catherine Raymonde	décédée le	13 janvier 2022	à	IHOLDY
ARCONDO Marie-Thérèse	décédée le	27 juin 2022	à	IHOLDY
BARBERARENA Marie	décédée le	04 février 2022	à	BAYONNE
CAJET Stéphane	décédé le	27 juillet 2022	à	IHOLDY
CRABOS Jeanne-Marie-Rose	décédée le	09 août 2022	à	IHOLDY
ETCHECOPAR Arnaud	décédé le	20 mars 2022	à	IHOLDY
ETCHEGARAY Jean-Pierre	décédé le	15 juillet 2022	à	IHOLDY
FOURCADE Georges	décédé le	16 septembre 2022	à	IHOLDY
ITHURSARRY Monique	décédée le	30 mars 2022	à	IHOLDY
HARISTOY Jean-Baptiste	décédé le	03 avril 2022	à	IHOLDY
MIRANDE Jeanine	décédée le	28 mai 2022	à	IHOLDY
SALLAGOÏTY Jean-Baptiste	décédé le	18 juillet 2022	à	IHOLDY
SALLE Pierre	décédé le	23 juillet 2022	à	IHOLDY
MARTEL Jacques, René	décédé le	14 décembre 2022	à	IHOLDY
BEUSCART Suzanne, Raymonde	décédée le	17 décembre 2022	à	ST-PALAI
FERRY Emilienne, Louise	décédée le	22 décembre 2022	à	IHOLDY
JAUREGUIBERRY Marie-Dominica	décédée le	23 décembre 2022	à	ST-PALAI

PRESIDENTS d'ASSOCIATIONS - ELKARTEN LEHENDAKARIAK

FRANCHISTÉGUY Sébastien
FONTAN SALLABERRY Christine
OYHAGARAY Nicolas
OXANDABARATZ Jérôme et OYHENART Arnaud
LEGARTO Michael et Benjamin ETCHART
HARAN Sébastien
DOYHENARD Maryvonne
FONTAN SALLABERRY Iñaki
JORAJURIA Karine \ LARTIGAU Maider
HARGUINDEGUY David
IRIBARNE Jajat
CURUTCHET Nadia et LOGNON Lindsay
CURUTCHET Baptiste
CACHENAUT Bernard

Association HOXARI (Mur à Gauche)
Association IHOLDIARRAK
Association CHASSE
Association Musicale CLIQUE
Association Comité des FÊTES
Amicale Sapeurs POMPIERS
Association GOGOTIK (3ème âge)
Association BESTA BERRI
Association PARENTS d'ELEVES
C.U.M.A.
Association TTIPIENTZAT
Association TALDEKO
Association USEP
Association AAPAVA (Goxa-Leku)

BOURSE COMMUNALE - HERRIKO BURTXOA

Bourse Communale IHOLDY	ABADIE Laura	150 €
Bourse Communale IHOLDY	ABADIE Thomas	150 €
Bourse Communale IHOLDY	ARRAYET Andoni	150 €
Bourse Communale IHOLDY	ARRAYET Maiena	150 €
Bourse Communale IHOLDY	ATTALLAH Lilou	150 €
Bourse Communale IHOLDY	ATTALLAH Nils	150 €
Bourse Communale IHOLDY	ATTALLAH Nils	150 €
Bourse Communale IHOLDY	CACHENAUT Joana	150 €
Bourse Communale IHOLDY	CAMPANE Camille	150 €
Bourse Communale IHOLDY	CASEDEVANT Thibault	150 €
Bourse Communale IHOLDY	CHAUDUN Luc	150 €
Bourse Communale IHOLDY	LABROUCHE Gaëlle	150 €
Bourse Communale IHOLDY	DE LA LANDE D'OLCE Cyprien	150 €
Bourse Communale IHOLDY	DE LA LANDE D'OLCE Amicie	150 €
Bourse Communale IHOLDY	ETCHART Damien	150 €
Bourse Communale IHOLDY	POCHELU Bastien	150 €
Bourse Communale IHOLDY	SUPERVIE Claire	150 €
Bourse Communale IHOLDY	URGORRY Ketty	150 €

SUBVENTIONS COMMUNALES - DIRU LAGUNTZAK

Subvention Communale IHOLDY	AMICALE SAPEURS POMPIERS	155 €
Subvention Communale IHOLDY	ASSOC MUSICALE CLIQUE	1.000 €
Subvention Communale IHOLDY	CLUB HAND-BALL	1.000 €
Subvention Communale IHOLDY	ASSOC DENEK-BAT	400 €
Subvention Communale IHOLDY	ASSOC GOGOA ERNE	150 €
Subvention Communale IHOLDY	ASSOC GOGOTIK	400 €
Subvention Communale IHOLDY	GRILLONS ASSOCIATION	1.000 €
Subvention Communale IHOLDY	IRULEGIKO IRRATIA	150 €
Participation Classes Vertes	ORTZAIZEKO IKASTOLA	900 €
Subvention Communale IHOLDY	US NAFARROA	155 €
Subvention Communale IHOLDY	USSP AMIKUZE	150 €
Subvention Communale IHOLDY	USEP	200 €
Subvention Communale IHOLDY	ETOR BIDE Association	200 €
Subvention Communale IHOLDY	ARBEROA IKASTOLA Association	300 €
Subvention Communale IHOLDY	TALDEKO 64 Association	150 €
Subvention Communale IHOLDY	GAU ESKOLA AEK Association	300 €

URBANISME - VOS DEMARCHEs en LIGNE ~ QRCode

Le dépôt en ligne, c'est la possibilité de déposer vous-même, votre demande d'Urbanisme en ligne (cf. vous trouverez plus loin, l'adresse ainsi que le QRCode).

Le dépôt en ligne, c'est :

- ~ un service accessible à tout moment où que vous soyez (démarche simplifiée),
- ~ un gain de temps (plus besoin de vous déplacer à la Mairie),
- ~ une démarche plus écologique (dossiers numériques).

Le dépôt en ligne est un nouveau service mais n'est pas une obligation pour vous.

Les services de la Mairie continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papier.

DEMANDES URBA ~ QRCode

A compter du 1er janvier 2022, vous pourrez déposer sur ce site internet :

<https://www.depotpermis.fr>

QRCode :



Vos Demandes d'Autorisation d'Urbanisme :

- Certificat d'Urbanisme (CU)
- Déclaration Préalable (DP)
- Permis d'Aménager (PA)
- Permis de Démolir (PD)

- Permis de Construire (PC)
 - Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
- sur le territoire Communal de 64640 IHOLDY

URBANISME

NOM / PRENOM(S)	OBJET	DATE ACCORD
ETCHEBARNE Fabien	PC Création Logement Lakua	31/03/2022
DYHAGARAY Philippe	DP Réno Toiture et Charpente Etxartia	17/06/2022
ROUCOULE Gilles	DP Abri-Jardin Bihotzean	12/03/2021
LEGARTO Fabien	DP Pose de Photovoltaïques Mendi-Alde	26/03/2021
LEGARTO Patrick	PC Maison Individuelle Oltzeiri	27/06/2022
POCHOLU Prosper	DP Pose de Photovoltaïques Leizaranria	18/03/2021
GARAT Nathalie	CU Marttinttoinia	24/05/2022
POYDESSUS Paul	CU Informatif Argia	08/02/2022
LESPADE Franck	PC Maison Individuelle Oltzeiri	25/03/2022
SCI AURERAT	CU Informatif Egur-Etxea	10/05/2022
ETCHART Xavier	CU Informatif Etxartenia	10/05/2022
ITHURSARRY Patrick	CI Informatif Berhoa	13/05/2022
CAJET Stéphane	CU Informatif Etxebetzia	31/05/2022
DUNY PETRE Jeanne	DP Construction Garage Moxoinia	08/07/2022
HEGUY Michel	DP Rénovation Berhoa	15/09/2022
ROUET Marlon BOUVET Mathilde	CU Informatif Plazetxeberria	30/09/2022
I-ENR	DP Pose de Photovoltaïques HOXARI	04/06/2021
ETCHART Benjamin	PD Appentis Etxartenia	03/10/2022
ETCHART Benjamin	PC Terrasse Couverte Ouverte Etxartenia	09/11/2022
DARGUY Emmanuel	PC Aménagement Garage Azkenian	02/02/2023
SCI Borda	DP Abri-Jardin	31/10/2022
COMMUNE IHOLDY	AT Réhabilitation HOXARI	25/12/2022
FRANCHISTÉGUY Yannick	PD Démolition Appentis Peiria	14/12/2022
FRANCHISTÉGUY Yannick	DP Terrasse Couverte Ouverte Peiria	29/11/2022
ACHERITO GARAY Gaec	DP Photovoltaïques	30/11/2022

IMPÔTS LOCAUX

TAXES	TAUX DE L'AN 2021	TAUX VOTES EN 2022	BASES 2022	PRODUIT 2022
F.B.	25,29%	25,29%	381.300 €	96.431 €
F.N.B.	31,18%	31,18%	59 100 €	18.427 €
				TOTAL 114.858 €

La taxe sur le Foncier Bâti englobe la part départementale qui revient dorénavant aux Communes.

Ceci explique l'augmentation de la taxe du Foncier Bâti qui passe de 11,82 % à 25,29 % (mesure gouvernementale)

PARTICIPATIONS

Transport Scolaire	3.500,00 €
SDEPA Maintenance Réseau Electrique	1.451,08 €
SIVU LAPARTZALE (Ecoles Iholdy-Lantabat)	16.666,00 €

ENTRETIEN VOIRIE 14.998 €

ENTRETIEN BATIMENTS 15.983,82 €

VOIRIE COMMUNALE

MO Voirie 2022	GEODENAK	3.481,56 €
Travaux VC 2022	CASTILLON TRAVAUX PUBLICS	38.428,86 €
Subvention	CD 64	15.809,85 €

ACHAT TONDEUSE 22.580,00 €
Formation Agent 576,00 €

EMPRUNT - ANNUITES

Achat ANTZOINIA	23.732,46 €
SDEPA Remboursement Prêts	9.915,20 €

LISTE ELECTORALE

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen (Recensement Militaire) au moment de ses 16 ans. Si l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il est possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

CARTE NATIONALE d'IDENTITE

Depuis le 15 mars 2017, la Mairie n'est plus compétente pour recevoir les demandes de carte d'identité. Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 21/02/2017, les demandes de carte d'identité seront reçues par les mairies équipées à cette fin dont :
Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port, Hasparren, Cambo-Les-Bains etc...
Attention : Certaines Mairies reçoivent uniquement sur Rendez-Vous.

RECENSEMENT MILITAIRE

Ce recensement concerne le **jeune** (fille et/ou garçon) âgé de **16 ans révolu** qui **doit se rendre à la mairie de son domicile** dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire.
Le Maire lui délivre une attestation de recensement à produire chaque fois que nécessaire (examens scolaires par exemple).

Environ un an plus tard, le jeune recensé est convoqué à la journée d'appel de préparation à la défense (45 jours avant).

Si cette date ne convient pas, vous disposez de 15 jours pour contacter votre organisme du Service National et il vous sera alors proposé deux autres dates (CSN PAU ☎ 0559-404-626). La démarche est la même quelque soit votre problème : convocation égarée, imprévu, etc...). Cette journée s'articule par une présentation des différentes armes : armée de terre, de mer, de l'air. Après le repas offert, une dictée permet à l'état de repérer des jeunes en difficulté scolaire qui seront orientés (s'ils le souhaitent) vers des métiers de la défense ou des structures telles que la Mission Locale par exemple.

Un certificat de participation est délivré. Ce document est obligatoire pour passer le baccalauréat, brevet, permis de conduire etc...

3939 ALLO SERVICE PUBLIC

Sans se déplacer à un guichet, tout citoyen peut désormais obtenir une réponse de base en moins de 3 mn, sur des thèmes aussi divers que les formalités et procédures, la consommation, le logement, la santé, le travail, l'agriculture, les douanes, l'éducation nationale. Ce service est accessible du lundi au vendredi de 8 à 19h et le samedi de 9 à 14h. Le coût d'une communication est de 12 centimes d'euros par minute.

EAU & ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service public d'eau et d'assainissement est géré par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB).

Aussi, pour toutes questions relatives à l'eau et/ou à l'assainissement (fuite, changement de compteur, réclamation sur facture etc...), merci de vous adresser à =

CAPB Eau-Assainissement ~ ZA Learra ~ Route de Bayonne ~ 64220 UHART-CIZE

☎ 0559-571-183 \ \ regie-eau-secteur7@communaute-paysbasque.fr

ou vous rapprocher de Kattalin INDABURU au Pôle CAPB (ancien Trésor Public) ☎ 0559-376-665

BRANCHEMENT EAU POTABLE

Pour toute demande de branchement au réseau de l'eau potable, merci de vous connecter à bayonne@agur.fr afin de solliciter votre branchement et compléter le formulaire « je demande un devis ». Si vous n'avez pas internet, veuillez contacter le 0669-394-000

En cas de fuite ou de gène sur le réseau ou sur votre compteur, veuillez contacter le service en charge de ces problèmes au 0559-571-183

TARIFS CHAMBRE FROIDE COMMUNALE

Madame **Nathalie POCHELU** (☎ 0686-798-213) est désignée dans les fonctions de Régisseur de Recette. Merci d'éviter dans la mesure du possible, de la déranger les jours fériés et les dimanches.

TARIFS :	Agneau	2 €	Mouton	5 €
Porc	Veau	8 €	Gros Bovin	15 €
Gros Equin	Chevreuil	gratuit	Sanglier	gratuit

REGIE du POIDS PUBLIC COMMUNAL

Madame Geneviève OXANDABARATZ est maintenue dans ses fonctions de Régisseur

DROITS DE PESAGE :

- 2,00 € la pesée de gros engins : remorques, tracteurs, camions etc...
- 2,00 € la pesée de gros bétail : bœuf, vache, cheval etc...
- 2,00 € la pesée de veau ou porc gras
- 0,50 € la pesée de porc charcutier (en vrac)
- 0,50 € la pesée de mouton
- 0,50 € la pesée d'agneau

SERVICE de PORTAGE de REPAS

Depuis le 1^{er} mars 2022, le CIAS Pays Basque organise un portage de repas sur les territoires de Garazi, Baigorry, Oztibarre et Iholdy faisant appel à LA POSTE pour la livraison des repas élaborés par l'établissement SUHARI.

Le service s'organise comme suit :

- ✓ l'Etablissement SUHARI est tenu de répondre à toutes les demandes émanant d'une personne (âgée de plus de 60 ans, en situation de handicap et vulnérable) résidant sur Iholdy,
- ✓ la livraison des repas est organisée selon 4 livraisons hebdomadaires, la veille pour le lendemain tout en respectant les dates limites de consommation (DLC – 4 jours), selon la planification suivante :

JOUR de LIVRAISON chez le BENEFICIAIRE	NOMBRE de REPAS LIVRES
Le lundi	Repas du mardi
Le mardi	Repas du mercredi
Le mercredi	Repas du jeudi et du vendredi
Le vendredi	Repas du samedi, du dimanche et du lundi

- ✓ les bénéficiaires auront la possibilité de choisir entre deux menus qui intégreront un tiers de baguette de pain (le prestataire SUHARI s'est également engagé à introduire dans ses menus, des produits issus de fournisseurs locaux, un minimum de 20 % de produits bio ainsi que des signes officiels de qualité (label rouge, AOC etc...)) ;
- ✓ la livraison sera assurée par un agent de La Poste qui transportera les repas en respectant la chaîne du froid et les acheminera à l'intérieur du domicile du bénéficiaire tout en assurant une fonction de veille sociale. Une visite de courtoisie sera réalisée avant le démarrage des tournées, afin de permettre au facteur-livreur de La Poste de se présenter et de connaître les habitudes du bénéficiaire ;
- ✓ les bénéficiaires passeront leurs commandes directement auprès de l'entreprise SUHARI en appelant le ☎ 07 86 35 44 86 ou par internet : commercial.maule@suhari.fr. Ils pourront, chaque semaine, transmettre leur choix de menu pour la semaine suivant au facteur-livreur.
- ✓ Le tarif est de 9 € par repas
Toutefois, ce tarif peut, sous condition de ressources, faire l'objet d'une aide financière.
Pour cela, merci de vous faire connaître
auprès du CIAS en appelant le ☎ 05 59 37 75 75.

ADRESSAGE

La partie administrative de l'adressage est terminée. Cette fin d'année ou début 2023, le village se verra doter de panneaux de rue et les maisons, de numéro.

Modèle de Panneau de Nom de Rue :



LOCAUX à POUABELLES

La Communauté d'Agglomération Pays-Basque (CAPB) réorganise la collecte des déchets. L'objectif est d'inciter à de nouvelles pratiques : diminuer la quantité d'ordures ménagères à enfouir, valoriser les déchets en améliorant le tri. C'est un enjeu économique mais surtout environnemental. Nous vous remercions pour le soin apporté dans le tri.

Les points de collectes se répartissent comme suit : 1\ Mur à gauche HOXARI (le point de collecte sera doublé de ses conteneurs en bois semi-enterrés), 2 \ Route d'Aguerria, 3\ Pekotxia et 4\ Argainia.

Des badges sont distribués en Mairie aux foyers du village. Ce badge peut être utilisé dans tous les conteneurs y compris hors du village.

La collecte des ordures ménagères sera effectuée le jeudi.

Celle des emballage papiers sera assurée le mercredi tous les 15 jours.

TRI DES DECHETS : ce qui va changer au 1^{er} janvier 2023

Au 1^{er} janvier 2023, le Pays Basque franchit une nouvelle étape dans la collecte sélective sur l'ensemble du territoire : la consigne de tri s'élargit à tous les emballages et papiers pour réduire l'impact environnemental des déchets en les triant au maximum. Objectif passer de 93 à 100 kg par habitant en collecte sélective.

Le tri des emballages et papiers se simplifie en 2023. Dès le 1^{er} janvier, tous les emballages ménagers et papiers se trieront ensemble et seront à déposer en vrac dans les bacs ou colonnes en veillant à bien les vider et ne pas les imbriquer.

De nouveaux emballages et petits déchets métalliques, autrefois jetés avec les ordures ménagères, pourront être triés : sacs et sachets en plastique, barquettes alimentaires, films alimentaires en plastique, pots de yaourt, de crème fraîche, les tubes mayonnaise et dentifrice, les capsules de café , les couvercles des pots et bocaux métalliques, les tablettes vides de médicaments...



Les emballages en verre (bouteilles, pots, flacons, bocaux) resteront le seul matériau trié, à part, dans les colonnes habituelles. Seuls leurs bouchons et capuchons en plastique ou en métal sont à trier dans la poubelle jaune !

Enfin, grâce au compostage les biodéchets peuvent eux aussi être détournés de la poubelle ordures ménagères pour l'alléger d'autant. !

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, la Communauté Pays Basque mène, avec les communes du territoire, un chantier colossal d'environ 14M€ d'investissement sur 2022 et 2023.

Et ces investissements de collecte conduits par l'agglomération sont complétés par ceux du Syndicat Bil Ta Garbi qui va reconstruire le process de tri des papiers-emballages de Canopia à Bayonne, avec un investissement supplémentaire d'environ 15,5 M€, afin de pouvoir trier et valoriser ces nouveaux emballages.

Le tri plus facile : Les consignes en image !

Pour les EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET EN CARTON, vous triez déjà :

- Les bouteilles et les flacons en plastique
 - Les petits cartons d'emballage, type boîte de céréales et de biscuits...
 - Les emballages liquides alimentaires type briques de lait, et briquette de jus de fruits ou crème fraîche



A partir du 1^{er} janvier 2023, vous trierez en plus :

- Les sacs et sachets en plastique
 - Les barquettes alimentaires en plastique
 - Les films alimentaires en plastique
 - Les pots en plastique (ex : yaourt, crème fraîche...)
 - Les tubes en plastique (hygiène ou alimentaire)

Pour les EMBALLAGES EN METAL, vous triez déjà

- Les canettes de sodas
 - Les boîtes de conserve
 - Les bouteilles de sirop
 - Les barquettes en aluminium
 - Les aérosols (bien vidés)



A partir du 1^{er} janvier 2023, vous trierez en plus :

- Les capsules de café
 - Les capsules de bouteilles
 - Les couvercles des pots et bocaux
 - Les tablettes (vides !) de médicaments

Et comme hier, **TOUS LES PAPIERS** se trient
mais en mélange avec les emballages en plastique, métal et carton

Tous vos emballages ménagers et vos papiers se trient ensemble et en vrac directement dans le bac jaune ou conteneur de tri ! Pensez à bien les vider sans les laver. Il est aussi important de bien les séparer les unes des autres (ne pas imbriquer) pour garantir leur parfaite récupération.



les **EMBALLAGES EN VERRE** CONTINUENT DE SE TRIER A PART

Le verre des bouteilles, des flacons, des bocaux, des pots de confiture doit toujours être déposé dans des colonnes à verre spéciales.

Leurs bouchons et capuchons en plastique ou en métal sont à trier dans la poubelle jaune !

CAPB Pôle IHOLDI-OZTIBARRE

Un an passé que sur la place d'Iholdi, les nouveaux locaux du Pôle IHOLDI-OZTIBARRE de la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque (CAPB) étaient inaugurés.

La CAPB porte les projets politiques que les élus du territoire travaillent et actent au profit des administrés. Ses compétences sont multiples et variés et c'est la volonté des élus.

Pour relater quelques services que vous pouvez trouver au bureau du Pôle à Iholdi :

- Un **ordinateur** à destination des usagers et ouvert au public (sans impression)
- Une location de **2 vélos électriques** : cette location se fait uniquement via internet. Il faut aller sur la plateforme www.velo-paysbasque.fr ; il est possible par ailleurs en remplissant certaines conditions, de bénéficier d'une aide financière par la CAPB pour l'achat d'un vélo électrique. Pour cela vous pouvez vous rapprocher du bureau, ou alors directement sur le site évoqué ci-dessus.
- Des **cours de musique** à destination des enfants ou des adultes. Il s'agit là d'une antenne de l'école du musique d'Amikuze. Les cours sont dispensés ou à Iholdi ou à Irissarry (selon les instruments choisis) ; le tarif à l'année est de 405 euros/solfège et instrument ou de 340 euros pour l'instrument seul. Pour des infos supplémentaires écrire à :

musique-amikuze@communaute-paysbasque.fr

Ou téléphoner au : 07 86 33

00 71

- **Inscription aux transports scolaires.** Si vous n'avez pas internet, vous pouvez inscrire vos enfants directement en venant au bureau. Sinon, vous pouvez simplement aller sur le site « communauté d'agglomération du pays basque » et vous diriger vers les onglets adéquats.
 - **Gestion des déchets.** En 2022, le service sera réorganisé. Les bacs roulants des ordures ménagères ont été retirés pour faire place à des conteneurs pour ordures ménagères (accessible au moyen d'un badge) et des conteneurs pour les emballages papier et verre (accessibles sans badge). Sachez par ailleurs que pour ceux qui ont Internet, vous pouvez vous rendre sur le site « communauté d'agglomération du pays basque » ; en plus des services cités ci-dessus, vous y trouverez une multitude d'informations sur tous les sujets que porte la CAPB (déchets, eau, économie, enfance etc....).

Pour finir, pour vous aider et vous seconder dans toutes les démarches du quotidien relevant de la compétence de la CAPB, Maylis IRIBARNE Responsable du Pôle, et Kattalin Indaburu Coordinatrice Ressources sont à votre service. L'accueil des usagers se fait au bureau du rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancien Trésor Public.

Les bureaux sont ouverts au public : du Lundi au Vendredi 9H/12H - 14H/17h
Sur plages horaires plus larges, appelez-le : 05 59 37 66 65
Vous pouvez aussi adresser un mail à : f.eliceits@communaute-paysbasque.fr
Ou à : k.indaburu@communaute-paysbasque.fr.

ANTENNE RELAIS - Enfin la 4G sur IHOLDY

Aux côtés des Communes, le Gouvernement renforce les moyens opérationnels et financiers pour accélérer le déploiement des réseaux de fibre optique et de la téléphonie mobile dans l'ensemble des territoires, notamment dans les plus ruraux.

Le Gouvernement, en association étroite avec les collectivités territoriales et les opérateurs de télécommunications est pleinement mobilisé pour équiper la Commune des infrastructures les plus performantes afin de garantir aux administrés une connexion internet et mobile de qualité. Actuellement l'antenne situé à « Gohanetxia » fait l'objet d'un bail contracté auprès de TDF (Télédiffusion De France) court jusqu'en 2028.

Un arrêté ministériel impose aux opérateurs d'équiper le Relais « Gohanetxia » d'un système NEW DEAL qui permettra aux quatre opérateurs (Orange, Bouygues, SFR et Free) d'être présents sur le pylône avant le 31 décembre 2022.

DEFI DECLICS ENERGIE-EAU PAYS-BASQUE

De décembre 2022 à avril 2023, les CPIE du Pays Basque, avec le soutien de la CAPB (Communauté d'Agglomération Pays Basque), organisent la 7^{ème} édition du défi Déclics énergie-eau.

Pour le climat, adoptez le bon geste, participez au défi Déclics énergie-eau.

LE pari

Baisser ses consommation d'énergie et d'eau d'au moins 8 %, sans perte de confort, en adoptant des éco-gestes simples. Une façon simple et conviviale de réduire ses consommations et de faire des économies sur ses factures

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Seul ou en équipe et suivi par les animatrices du défi, vous allez examiner votre quotidien (éclairage, chauffage, gestion des appareils, utilisation de l'eau etc...) et mettre en place, petit à petit, de nouvelles habitudes.

QU'EST-CE QU'ON GAGNE ?

Dès le début du défi, les 60 premières familles inscrites recevront un kit avec du petit matériel qui aidera à effectuer les premiers gestes éco-gestes : de quoi se motiver à se lancer dans l'aventure !

A la fin du défi, deux prix seront décernés : meilleures économies d'énergie et meilleures économies d'eau.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le défi est gratuit et ouvert à tous les habitants du pays Basque, seuls, en couple, avec ou sans enfant, locataires ou propriétaires.

Quelques conditions techniques sont toutefois à remplir :

- Disposer ou avoir accès à un ordinateur, une connexion internet et une adresse email,
- Avoir en sa possession, ses factures d'eau et d'énergie 2021 et 2022
- Ne pas avoir fait de gros travaux pouvant influencer significativement les économies d'énergie (isolation, pose d'un ballon thermodynamique, etc...) ni avoir déménagé entre 2021 et 2022 (dans ce cas vous pouvez participer au défi mais vos résultats ne seront pas pris en compte).

QUAND ?

Le Défi se déroulera du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} avril 2023

Pour plus d'information et vous pré-inscrire, contactez les animatrices par téléphone ou email :

Laurence GOYENECHE (0559-374-720 \ defifamilles.paysbasque@cpiepaysbasque.fr

Laurence ELICETCHE (0766-034-647 \ lelicetche@hendaye.com

EXTRAIT de l'ARRETE PREFECTORAL 64-2022-11-03-00005

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LES USAGES DE l'EAU POTABLE

Mesures de restrictions ou de suspension sur certains usages de l'eau potable
(particuliers, entreprises et collectivités)

	NIVEAU « ALERTE «	NIVEAU « CRISE «
ARROSAGE - ARROSAGE AROSAGE		
Arrosage des jardins potagers (y compris serres non-agricoles)	Interdiction de 8h à 20 h	
Arrosage des pelouses, jardins d'agrément, espaces verts, golfs particuliers	Interdiction totale sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an et entre 20h et 8 h	Interdiction totale
Arrosage des massifs fleuris	Interdiction de 8h à 20h	Interdiction totale
Arrosage des terrains de sport (y compris aires d'évolutions équestres, centres équestres, hippodromes)	Interdiction de 8h à 20h	Arrosage limité à 2 fois par semaine et entre 22h et 6h
Arrosage des Golfs	Interdiction à l'exception des greens et des départs qui peuvent être arrosés entre 20h et 8h	Arrosage des greens limité à 2 fois par semaine et entre 22h et 6h
LAVAGE et NETTOYAGE - LAVAGE et NETTOYAGE		
Lavage de véhicules par les professionnels	Interdiction sauf avec du matériel haute pression ou avec système de recyclage de l'eau sauf motifs sanitaires	Interdiction totale, sauf motifs sanitaires
Lavage de véhicules par les particuliers	Interdiction sauf avec du matériel haute pression ou avec système de recyclage de l'eau	Interdiction totale, sauf dans des centres de lavage avec système de recyclage de l'eau
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs, voirie et autres surfaces imperméabilisées	Interdiction, sauf motifs sanitaires et sécuritaires ou lié à des travaux et réalisé par une collectivité ou une entreprise	Interdiction totale, sauf motifs sanitaires et sécuritaires
LOISIRS - LOISIRS - LOISIRS		
Remplissage de piscines domestiques (de plus d'1 m3)	Interdiction totale sauf remise à niveau	Interdiction totale
Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement en circuit ouvert	Interdiction totale dans la mesure où c'est techniquement possible	
USAGES PRIORITAIRES - USAGES PRIORITAIRES		
Alimentation en eau potable des populations (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile) et abreuvement des animaux	Pas de restriction mais appel à la modération	

PLAN LOCAL d'URBANISME INFRACOMMUNAUTAIRE SUD-BASSE-NAVARRE

Par délibération en date du 19 juin 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) s'est engagée dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire Sud-Basse-Navarre.

Mais qu'est-ce que ce plan ?

Le Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire définit les règles d'aménagement et d'urbanisme pour les 10 prochaines années sur un périmètre donné : quelles zones vont être protégées ? Où pourra-t-on construire ? Que pourra-t-on construire ? Etc... Ces règles sont établies en tenant compte de l'environnement, des risques existants, des éléments patrimoniaux à protéger, du cadre réglementaire mais aussi des enjeux locaux, tels que les sujets du logement, de l'économie ou de la mobilité par exemple. Elles doivent également être conformes aux axes fixés dans d'autres documents de rang supérieur : les lois nationales, le Projet de territoire, le Plan Climat-Air-Energie Territorial, le Plan de Mobilité ou encore le Schéma de Cohérence Territorial (le SCoT) pour ne citer que ces exemples.

Ce document se construit à l'échelle intercommunale, sur les 44 communes de Sud-Basse-Navarre. Sa réalisation est confiée à la CAPB, compétente en matière de planification, en lien direct et étroit avec les communes.

En effet, tout en s'inscrivant dans une politique globale de l'aménagement et en cherchant à harmoniser les pratiques, le PLUi tient compte des spécificités propres à chaque bassin de vie. Pour trouver ce juste équilibre, la CAPB a obtenu l'autorisation de définir 5 périmètres distincts : Labourd Ouest (littoral), Labourd Est (rétro-littoral), Amikuze, Soule-Xiberoa et Sud Basse-Navarre.

Lors de divers ateliers thématiques, de comités de pilotage et autres séances de travail, les élus locaux et la CAPB sont accompagnés d'experts dans différents domaines (environnemental, socio-économique, agricole, ...) pour ces travaux, afin d'élaborer un PLUi qui réponde au plus près aux enjeux du territoire.

Les études sont actuellement au stade de l'élaboration du diagnostic territorial, définissant les principaux enjeux du territoire. Ce diagnostic problématisé va permettre aux élus de Sud-Basse-Navarre et à la CAPB de définir une prospective de développement pour les 10 prochaines années, traduite à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

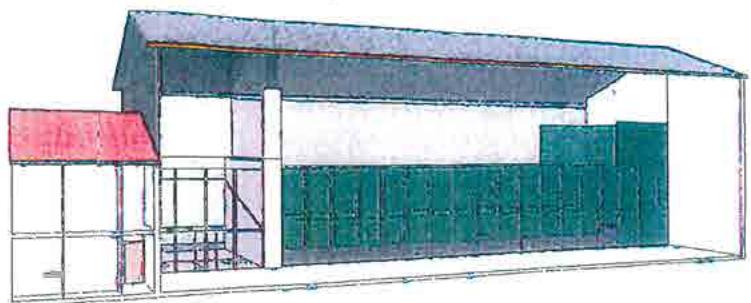
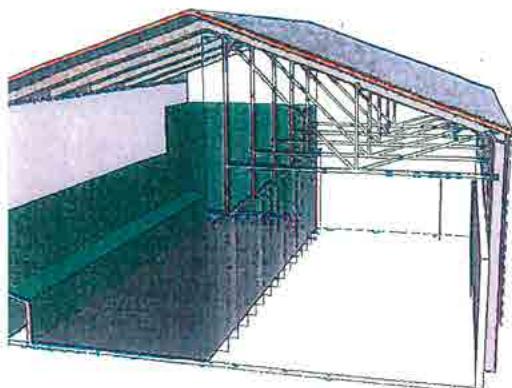
Les habitants et les conseillers municipaux seront prochainement mobilisés, notamment lors de réunions publiques présentant les avancements des projets et les principaux objectifs visés par ce nouveau document d'urbanisme.

Pour aller plus loin, le PLUi Sud-Basse-Navarre dispose d'une plateforme d'information dédiée où seront mis à disposition des documents d'étude tout au long de la procédure d'élaboration : <https://plui-sudbassenavarre.communauté-paysbasque.fr/>

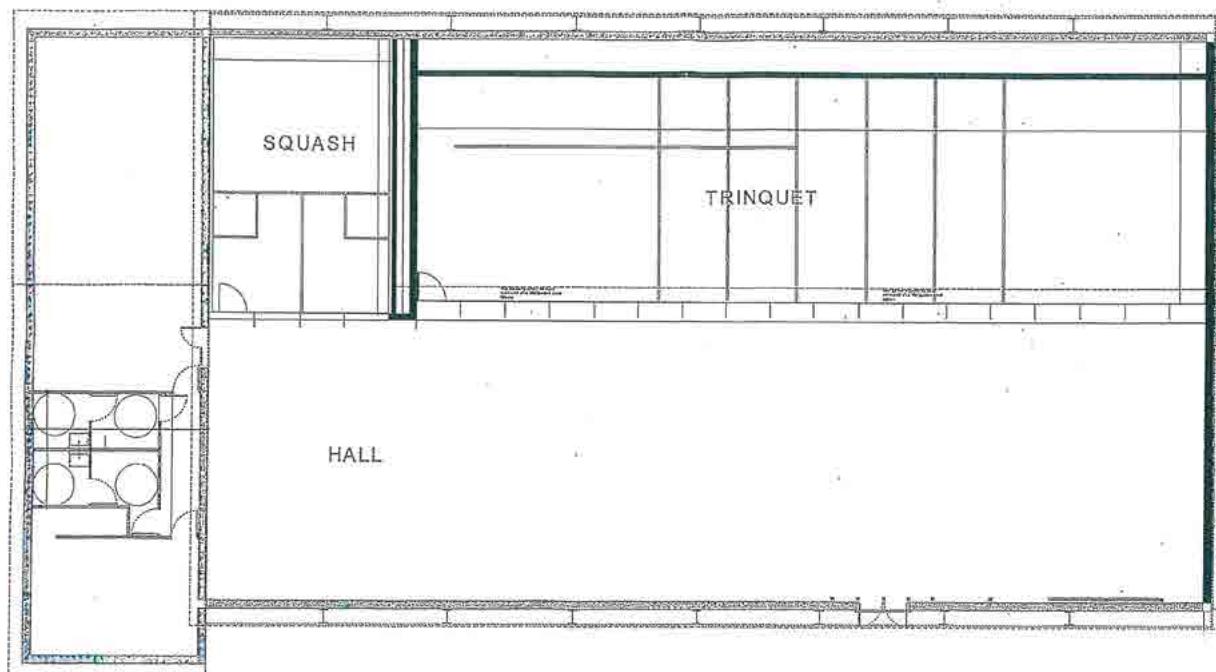
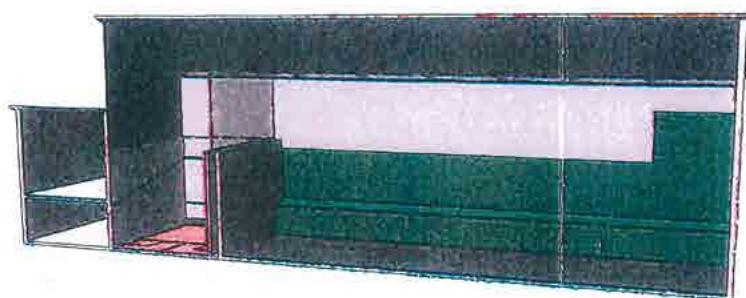
Si vous souhaitez participer à la construction du projet, vous pouvez également faire part de vos observations en les inscrivant dans les registres de concertations mis à votre disposition dans chaque mairie du territoire

HOXARI

Voici ci-dessous une projection des travaux envisagés à HOXARI. La structure permettra notamment, la pratique de la baline , de la pelote et du squash. Les vestiaires seront mis aux normes, la toiture équipée d'une centrale photovoltaïque. Les travaux débuteront prochainement.



Perspective générique



TALDEKO 64

L'association Taldeko 64 continue de grandir. Nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux membres.

C'est l'occasion pour nous de remercier tous les participants pour leur présence régulière et d'encourager celles et ceux qui aimeraient essayer. Les cours se déroulent dans la bonne humeur et la détente :

le lundi à 17h30 pour les enfants et à 18h45 pour les ados,
le mardi soir à 20h15 pour les adultes.

L'association vous souhaite une très bonne année 2023.

Le bureau

milesker

Le bureau

ASSOCIATION IHOLDIARRAK

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons pu organiser la kermesse cette année. Grâce à votre participation et à vos dons, nous avons donné la somme de 2500 € à nos jeunes qui partaient aux Etats Unies. Merci à vous.

La salle du foyer est occupé :

le lundi matin par nos ainés (gymnastique), mais depuis octobre ils se retrouvent dans la salle du mur à gauche.

le mercredi soir par la clique,

le jeudi matin par Goxama mais depuis novembre, c'est l'école publique qui les accueille (salle + adaptée pour les enfants).

et 1 fois par mois, le jeudi après midi, l'association Gogotik organise un tournoi de mus qui se termine autour d'un bon repas.

Pour vos locations de salle, de tables et de vaisselles, merci de contacter Nathalie au 0686798213.

Tous les membres de l'association Iholdiarrak se joignent à nous pour vous souhaiter une très bonne année 2023

Le Bureau

COMITE des FETES

L'année 2022 a permis de nous rencontrer notamment autour de deux évènements que nous avons organisés. Nous vous avions invités pour le repas des villageois (que l'on offre tous les deux ans) où vous étiez près de 120 à avoir répondu présent. Fin Août, les fêtes se sont bien passées, sous un magnifique soleil. Pour cette année 2023, les fêtes se dérouleront du Vendredi 25 Août au Lundi 28 Août.

Ce sera avec plaisir que nous viendrons vous apporter le programme des fêtes lors des tournées des maisons.

Le comité remercie tous les habitants pour leur participation et leur générosité durant les fêtes ainsi que pour la mise à disposition des infrastructures et matériels qui ont permis d'organiser ces fêtes.

Le comité vous souhaite de passer une agréable année, pleine de réussite et une bonne santé !!!

Le Comité des Fêtes

AMICALE des SAPEURS POMPIERS

Voici en quelques lignes le résumé de l'année 2022.

La réussite du bal 2021 nous a permis d'organiser une sortie pour la finale de la coupe d'Europe de rugby à Marseille lors du week-end de l'ascension. Elle nous a permis aussi d'effectuer quelques dons.
Le 22 octobre, nous avons pu organiser la soirée du bal des pompiers où une belle foule s'était réunie.
La Sainte barbe ainsi que le Noël dès enfants font aussi parties des animations de l'amicale. Cependant, l'association n'existerait pas sans votre générosité et votre accueil toujours aussi chaleureux lors de notre passage pour la tournée des calendriers. Un grand merci à tous.

Urte berri on deneri.

L'amicale des sapeurs pompiers d'iholdy.

BESTA BERRI

Après plusieurs années de préparation, Besta Berri Californie a pu voir le jour.

Arrivée à Los Angeles, nous avons visité et animé de nombreuses animations Basques.

- Visite des Elevages laitiers Bidart, Etcheverria et Goyenetche
- Visite de plantations d'Amandes et pistaches chez Curutchague et Etchamendy
- Griffith Observatoire, Las Vegas, Grand Canyon, Plage de Santa Monica et Centre ville de Los Angeles.
- Animation au Restaurants Basque "Benji's, Wool Growers" et au Clubs de Chino et Bakersfield
- Besta Berri à la fête Basque de Chino

Encore Merci à la communauté Basque de Californie pour leur accueil si chaleureux !

Vous pouvez voir un résumé de ce séjour en cliquant sur le lien suivant:

<https://www.youtube.com/watch?v=eh9cmkhEul>



CLIQUE

La clique s'est réunie aux dates habituelles cette année : le 8 mai à Lantabat, la Fête Dieu et l'Octave à Iholdy, le 15 août, le lundi des fêtes d'Iholdy et le 11 novembre à Helette.

L'année 2022 aura été marquée par le voyage aux Etats Unis. Dans ce projet commun entre la clique et Besta Berri, 25 iholdiars se sont rendus en Californie pour y faire une représentation de Besta Berri. Le voyage a été riche en visites et rencontres. L'ensemble du groupe a été marqué par l'attachement des basques américains à leurs racines.

Afin de remercier le généreux soutien des villageois, facteur majeur dans la réalisation de ce projet, une soirée vidéo était organisée fin novembre. Les 25 membres étaient heureux de présenter ce voyage aux villageois et de passer un bon moment tous ensemble. L'ensemble du groupe vous remercie de votre participation à cette soirée.

La clique Iholdiarrak vous donne RDV aux dates habituelles pour cette nouvelle année, gardant cet objectif de perpétuer nos traditions.

Meilleurs vœux
La clique Iholdiarrak

TTIPIENTZAT - Crèche « Seroreta » Tél. 05 59 37 47 82

L'année 2022 - 10 ans déjà !

Cette année l'association TTIPIENTZAT a fêté les dix ans de la crèche Seroreta à Iholdy et de la crèche Seinulia à Ostabat.

A cette occasion, une matinée conviviale a été organisée le samedi 3 décembre à la salle HOXARI avec la ludothèque « Elgarrekin », petits et grands ont pu découvrir de nouveaux jeux adaptés aux différents âges.

La crèche Seroreta a connu une très bonne fréquentation en 2022, dix-neuf enfants ont été accueillis tout au long de l'année. Des activités variées ont été proposées : séances d'éveil musical, sortie au parc d'animalier de Sare, ferme pédagogique à l'EHPAD Goxa Leku etc...

Afin de bien démarrer l'année 2023, Philippe Albor est venu présenter son spectacle « Petit à Petit » le samedi 21 Janvier. A l'issue, les familles ont pu déguster une bonne galette !



Crèche Seroreta

ACCUEIL : De 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi

Pour rappel, plusieurs formules sont possibles :

« **accueil occasionnel** » : sans engagement, quand il y a de la disponibilité, pour se libérer et pouvoir se rendre à un rendez-vous, socialisation avant l'école, etc.

« **accueil régulier** » : avec engagement, réservation de jours fixes.

Dans les deux cas, le tarif horaire est calculé en fonction du revenu de la famille et du nombre d'enfants à charge selon le barème de la Caisse d'Allocations Familiales.

Aucune condition de situation n'est exigée (congé parental, situation de recherche d'emploi, salarié...) Renseignements auprès de Mme Bidart Pascale au **05 59 37 47 82**.

CLUB GOGOTIK

Pour le Club Gogotik, l'année 2022 a été marquée par le changement de l'équipe du Conseil d'administration et du bureau.

Font partie du nouveau Conseil d'administration:

Acheritogaray Michelle, Alkhat Maité, Biscalchipy Maité, Chabagno Henri, Doyhenard Maryvonne Hitta Jean-Louis, Lartigau Monique, Oyhagaray Pierrot, Parreau Rémi, Sabalo René.

Le bureau est composé de:

- Présidente: Maryvonne Doyhenard
- Vice Président: J.Louis Hitta
- Secrétaire: Michelle Acheritogaray
- Secrétaire adjointe: Monique Lartigau
- Trésorier: Ambroise Haran
- Trésorière adjointe: Maité Alkhat

Le Club a effectué deux sorties, dans Les Landes et au Tourmalet.

Au retour Sophie nous attend toujours avec un goûter soupatoire.

Tous les 15 jours, nous nous retrouvons le jeudi après-midi pour jouer aux cartes ou autres loisirs, suivis aussi par un goûter soupatoire.

Quoi de plus réconfortant aussi que ces repas trimestriels qui sont mis en place et forts appréciés à en constater le nombre de participants et la belle ambiance qui y règne.
Par ailleurs, nous réfléchissons à d'autres activités proposées entre autres par l'union Départementale des CCAS.

Enfin, en tant que nouvelle Présidente, je tiens à remercier vivement l'équipe qui m'entoure et m'apporte leur aide précieuse et appréciée! Ce qui nous permet de gérer notre Club au mieux et dans une très bonne entente.

Et pour terminer, pensons à fêter la nouvelle année 2023, gaiement mais avec modération, bien sûr!

La Présidente

Maryvonne Doyhenard



Cette année l'association AAPAVA qui gère l'EHPAD Goxa Leku a connu plusieurs changements. Au 1^{er} janvier, l'association a fusionné avec deux autres associations de Baigorry et La Bastide Clarence portant ainsi à 4 le nombre d'établissements gérés par l'AAPAVA : l'EHPAD Pausa Lekua à Isturits, l'EHPAD Goxa Leku à Iholdy, l'EHPAD Larrazkena à Saint-Etienne-de-Baigorry et le SSIAD des 3 Vallées à La Bastide Clarence. L'association présidée par Mr Cachenaut, accompagne ainsi 240 personnes âgées du territoire grâce aux 180 salariés qui la compose et aux bénévoles qui nous soutiennent.

Le premier semestre 2022 a vu la mise en place d'une direction partagée et d'une organisation administrative adaptée. Puis au 1^{er} octobre 2022, nous avons salué le départ à la retraite de Mme Bruthé directrice depuis le 1^{er} janvier 2008. Emmanuelle Larrigaudière, directrice adjointe jusqu'alors, la remplace désormais au poste de directrice accompagnée par Mr Arnaud Incagaray au poste de directeur adjoint.

Du côté des activités proposées aux résidents, nous avons pu réaliser plusieurs actions dont voici quelques exemples :

- Deux projets d'art créatif menés par Josiane Narp en lien avec des bénévoles autour de matière détournée et l'autre avec les résidents autour de la création d'une fresque murale installée sous la terrasse
- Une résidence d'artiste soutenue par les ATELIERS MEDICIS dans le cadre du projet TRANSAT (projet qui soutient les jeunes artistes). L'artiste Ihintza-Chloé Hargous s'est installée durant 3 semaines au mois de juillet au sein de l'EHPAD. Son exposition sera inaugurée prochainement.
- Cet été nous avons également organisé une journée avec les enfants de la crèche et du personnel autour de la ferme de Pouillon qui s'est installée au jardin. Un moment bien agréable !
- Un projet photo a débuté cette fin d'année avec l'association Sur un Fil financé par le Conseil Départemental
- Nous organisons à nouveau cette fin d'année une bourriche. Nous remercions d'ailleurs l'ensemble des équipes, des familles, des résidents mais aussi nos partenaires, fournisseurs pour leur implication dans ce projet qui nous permet chaque année de compléter le budget animation et financer ainsi davantage de spectacles, d'intervenants pour les résidents.

Notre projet de créer un tiers-lieu au jardin de Goxa Leku est toujours d'actualité et nous l'avons déposé auprès de divers financeurs potentiels dont nous attendons la réponse cette fin d'année. A ce jour, le financement d'un parcours psychomoteur qui sera installé au jardin a été obtenu par la Fondation des Hôpitaux de Paris que nous remercions.

Pour 2023, nous espérons pouvoir poursuivre le développement de nos projets notamment en reprenant les activités intergénérationnelles.

La direction, les professionnels de GOXA LEKU et l'ensemble des résidents vous souhaitent une très belle fin d'année et que 2023 soit pour tous une année de santé et de sérénité.

MANIFESTATIONS 2023

(sous réserve des mesures sanitaires COVID)

15 JANVIER = Repas annuel à nos aînés

01 et 02 AVRIL = Foires du matériel agricole d'occasion

07 AVRIL = Quatuor Arnaga à l'Eglise Saint Jean-Baptiste d'IHOLDY

25 au 28 AOÛT = Fêtes Patronales

21 OCTOBRE = Bal des Pompiers



PERMANENCES

HERRIKO ETXEAN / A LA MAIRIE

MAIRIE - Heures d'ouverture : Valérie RECARTE Permanences les mardi et vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18H, le jeudi de 9 H à 12 H.

Mail : mairie.iholdy@orange.fr \ \  05 59 37 61 99

ADIN EDERRA : Permanence le premier jeudi du mois de 14 H à 17 H.

 05 59 65 77 27

Relais Assistantes Maternelles : RAM GOXAMA. Permanence le jeudi des semaines paires, de 15 à 17 H. Elle assure le vendredi des semaines paires des animations pour les enfants et les assistantes maternelles.

 06 86 26 92 08

CONSEILLÈRE DEPARTEMENTALE : Mme Anne-Marie BRUTHÉ tient ses permanences une fois par mois

SOLIHA : Mme DUHALDE : Permanences les 1^{er} mardi du mois de 9 à 12 H.

ZERBITZUGUNE OROKORREAN / AU MULTIPLE RURAL

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION PAYS BASQUE (CAPB) : Mme Kattalin INDABURU/CAMPANE renforce le personnel de la CAPB au Pôle Territorial Iholdi-Oztibarre.

 05 59 37 66 65

CLSH : MM. Michèle et Christophe HÉGUY sont joignables au premier étage du Pôle IHOLDI-OZTIBARRE (Ancien Trésor Public) le jeudi de 8 H à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H.

 06 07 50 35 50 \ \ 06-87-14-46-14

MISSION LOCALE AVENIR JEUNES Pays-Basque : Isabelle MARCO assure sa permanence le premier et troisième jeudi de 9 H à 12 H.

<http://www.missionlocale-paysbasque.org> \ \  05 59 37 68 21 \ \ **BAYONNE : 05 59 59 82 60**

RESEAUX EAU et ASSAINISSEMENT =

Problème de fuite, demande de Branchement Eau et/ou Assainissement Collectif ...

Mail : regie-eau-secteur7@communaute-paysbasque.fr \ \  05 59 57 11 83

